

Bien des pays limitent plus strictement la durée de séjour des étrangers. Par exemple, les Bahamas autorisent les visiteurs à résider jusqu'à huit mois par an sur leur territoire, mais chaque séjour ne peut dépasser quatre mois. Au Costa Rica, la durée maximale du séjour est de 90 jours. Et certains pays délivrent aux touristes un visa initial de séjour de 30 jours seulement. Il est parfois possible de prolonger le séjour en demandant une prolongation du visa pendant le séjour même, mais ce n'est pas le cas partout. Ainsi, le Mexique n'accepte de prolonger le visa de 180 jours que pour des raisons médicales d'urgence.

Les Canadiens hésitent souvent à s'installer dans un pays étranger s'ils ne peuvent y résider qu'à titre de touristes, surtout s'ils projettent d'y acheter un logement. Certaines personnes demandent donc à bénéficier du statut de résident, tout en maintenant leurs liens de résidence au Canada. Alors qu'au Canada le statut de résident est une question de fait et non de loi, dans de nombreux autres pays une personne sera considérée comme résidente si elle détient un visa ou un permis de résidence, sans pour autant séjourner dans le

pays pour une période très longue. Le fait de détenir le statut de résident dans un pays étranger ne modifie en rien votre statut de résident au Canada.

En devenant résident du pays où ils passent l'hiver, les retraités peuvent y rester aussi longtemps qu'ils le souhaitent. Ils sont également sûrs d'être admis sur le territoire (sans avoir de billet de retour). Dans certains cas, ils ont même droit chaque année à une franchise sur les droits de douane.

Le droit de vote

Les citoyens canadiens peuvent, à certaines conditions, voter aux élections canadiennes alors qu'ils résident provisoirement à l'étranger. En règle générale, il faut avoir résidé au Canada pour la dernière fois dans les cinq années qui précèdent et avoir l'intention de revenir y vivre. Pour voter, vous devez d'abord vous inscrire auprès du bureau du gouvernement du Canada dans

Prévoyez votre retour

Avez-vous un billet de retour prépayé, sans date de réservation fixe?